

LE RÔLE DES RELAIS AGI-SON

MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

CONTEXTE

AGI-SON, c'est la défense de la création et de la qualité sonore dans l'écoute et la pratique des musiques amplifiées.

Créée en 2000, l'association est née de la volonté des professionnels de défendre l'écoute et la pratique de la musique dans le respect des réglementations en vigueur. L'association fédère plus de 50 organisations nationales et régionales : syndicats, organismes de formation, fédérations, festivals... qui représentent la majorité des professionnels du secteur du spectacle vivant musical.

Ensemble, elles œuvrent à une gestion sonore maîtrisée, conciliant le plaisir de l'écoute, le maintien des conditions d'exercices artistiques, culturelles et techniques de la pratique musicale, mais aussi le respect de l'environnement et la préservation de la santé publique. Cette fonction générale d'AGI-SON s'exprime dans le cadre de plusieurs missions complémentaires, avec le soutien de ses relais régionaux. AGI-SON se pose donc comme un espace unique de concertation mais aussi comme un moteur dans la prise de conscience et la nécessité de promouvoir la création et une bonne qualité sonore.

Afin de mener à bien ses missions, l'association AGI-SON organise ses projets et dispositifs autour de quatre pôles, interdépendants, à destination du grand public et des professionnels.

[SENSIBILISATION & PRÉVENTION]

- Mise en œuvre d'une campagne de prévention dans les lieux d'écoute et de pratiques musicales.
- Mise en œuvre d'une campagne de prévention dans les transports en commun.
- Création d'outils d'accompagnement pour les acteurs de la prévention.
- Animation d'un réseau d'acteurs

[RESSOURCES, VEILLE, CONSEILS & EXPERTISE]

- Animation d'un Comité Scientifique.
- Elaboration d'actions en vue d'obtenir des données objectives et d'alimenter les débats (mesures sonores, études...)
- Evaluation des pratiques du public et des outils développés.
- Développement d'un réseau européen sur les questions de gestion sonore dans le spectacle vivant.

[EDUCATION AU SONORE]

- Animation d'une Commission « Education au Sonore ».
- Mise en réseau national des porteurs de projets.
- Délivrance des labels « Peace&lobe® » et « AGI-SON® » pour les spectacles pédagogiques.
- Création d'outils pédagogiques.

[FORMATION PROFESSIONNELLE & INFORMATION]

- Création d'outils didactiques
- Information des relais et de leurs réseaux
- Formation des professionnels (Certificat de Compétences Professionnelles -CCP- à la gestion sonore, Formation de formateurs à la gestion sonore).
- Organisation de colloque, rencontres, débats professionnels

LE RÔLE DES RELAIS AGI-SON

MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

Afin de respecter les réalités locales, AGI-SON s'appuie sur un réseau de relais qui s'approprient les missions de l'association sur leur territoire. Ces relais sont des structures indépendantes travaillant dans le secteur des musiques actuelles. Leurs connaissances fines des réalités du terrain ainsi que, pour la plupart d'entre elles, leur longue expérience des actions de sensibilisation aux risques auditifs garantissent un vaste maillage territorial pour le déploiement des actions de l'association AGI-SON sur tout le territoire national. Dans chaque région il peut exister un seul relais ou plusieurs co-relais. L'association laisse les acteurs de chaque territoire libres d'organiser la répartition des tâches comme ils l'entendent, y compris pour organiser le déploiement des actions et la transmission des diverses informations, éventuellement avec l'aide de leurs partenaires locaux (à l'échelle départementale par exemple).

Etre relais AGI-SON, c'est **s'engager en faveur de la défense de la création et de la qualité sonore dans l'écoute et la pratique de la musique (missions d'AGI-SON) au travers de ses quatre pôles d'activités, mais également bénéficier d'un réseau de compétences national sur les problématiques de gestion sonore.**

Puisque les réalités locales sont différentes d'un territoire à l'autre, et puisque les relais n'ont pas tous les mêmes capacités d'actions, il est rappelé au travers de ce document **un socle commun d'engagements respectifs entre le niveau local (les relais) et national (l'association AGI-SON).**

1/ Qu'est-ce qu'AGI-SON peut attendre de ses relais ?

D'un point de vue général, le relais régional de l'association joue le rôle de centre ressources et est l'interlocuteur pour AGI-SON auprès des personnes de son territoire (professionnels du secteur, acteurs de santé, institutions...). En endossant le rôle de relais, il s'engage ainsi à **promouvoir la dynamique collective, les valeurs du réseau ainsi que les projets qui en émanent.** Un relais est une personne morale. Il doit désigner une personne physique en son sein pour la représenter dans les organes d'AGI-SON. Cette personne est l'interlocuteur du territoire pour AGI-SON. Elle se doit de participer à la vie démocratique de l'association, notamment par sa présence à l'Assemblée Générale (soit en étant présent, soit en donnant pouvoir à une autre personne chargée de la représenter), et dans la désignation de ses représentants au Conseil d'Administration.

AGI-SON attend de ses relais qu'ils soient en capacité de faire remonter des idées de développement, des problématiques... à travers leurs représentants au CA mais aussi au sein de commissions spécifiques (ex. : Commission "Éducation au sonore"). Par ailleurs, le relais est encouragé à participer à la mise en œuvre de projets sur les 4 pôles d'action du réseau, dans la limite de ses possibilités humaines, matérielles et financières.

LE RÔLE DES RELAIS AGI-SON

MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

[SENSIBILISATION & PRÉVENTION]

A/Mise en place des campagnes de sensibilisation (HEIN!? / Mobily'Son) : dans le respect des réalités et des outils développés localement sur les territoires.

CAHIER DES CHARGES DE LA CAMPAGNE HEIN!?

- Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires

1. Avant:

- Le relais régional soumet à ses adhérents et toutes autres structures susceptibles d'être intéressées (centre ressource, festivals, associations de prévention...), un questionnaire recensant leurs besoins ([DocEvalBesoins](#)).
- A l'issue de ce recensement, le relais regroupe l'ensemble de ces besoins et le transmet à AGI-SON (par le biais du [tableau commun Mois de la Gestion Sonore](#))
- A réception des outils (septembre), le relais organise la répartition de ceux-ci dans les différents lieux participants.

2. Pendant:

- Le relais sert de « centre de ressources » aux structures qui souhaitent avoir des informations sur la gestion sonore & la prévention des risques auditifs (fourniture d'outils, organisation d'interventions de prévention...)

3. Après (juin):

- Le relais renvoie à AGI-SON le plan de diffusion réalisé de la Campagne (tableur [Plan2DiffAS](#))

CAHIER DES CHARGES DE LA CAMPAGNE MOBILY'SON

- Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires
- Le relais peut développer la campagne sur son territoire et en devenir un partenaire à part entière.

B/Mois de la Gestion Sonore : développement local au travers de rencontres professionnelles, de sessions de prises d'empreintes pour la réalisation de bouchons moulés, organisation ou coordination d'action en lien avec la prévention aux risques auditifs, valorisation des Perspectives Sonores sur les éléments de communication des relais.

CAHIER DES CHARGES DU MOIS DE LA GESTION SONORE

- Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires
- Le relais coordonne et/ou participe à des actions choisies durant le Mois (exemples : organisation de RDV Pro, session de prise d'empreinte, spectacles pédagogiques - lien avec les porteurs de projets, formation gestion sonore, temps de prévention...) et fait le suivi des relations presse au niveau local, en lien avec la chargée de communication d'AGI-SON.
- Le relais régional informe AGI-SON des activités mises en place pendant le Mois de la Gestion Sonore afin de pouvoir communiquer au niveau national = **un évènement phare local permet une meilleure communication.**
- Les équipes et/ou les adhérents du relais sont invités à participer à la journée d'information Gestion sonore & Prévention des risques auditifs organisée en octobre, afin d'avoir tous les éléments de compréhension pour diffuser les messages de prévention.
- Les équipes et/ou les adhérents du relais sont invités à participer aux Perspectives Sonores, deux journées de rencontres professionnelles à Paris, sortes de « vitrines » de l'actualité d'AGI-SON et son réseau.

LE RÔLE DES RELAIS AGI-SON

MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

C/Mise à disposition de matériel de prévention et de sensibilisation : chaque relais peut bénéficier et faire bénéficier à son réseau des partenariats négociés par AGI-SON, sous réserve de mentionner ces partenariats dans sa communication.

LES PROTECTIONS AUDITIVES (BOUCHONS EN MOUSSE, BOUCHONS STANDARD, BOUCHONS MOULÉS, CASQUES POUR ENFANT)

- Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires (différents tarifs négociés par AGI-SON).
- Le relais coordonne des sessions de moulage, en collaboration avec l'entreprise partenaire d'AGI-SON, selon la méthodologie établie dans le partenariat avec AGI-SON.
- Le relais peut investir dans une flotte de casques à mettre à la disposition de ses adhérents/son réseau ou proposer à ses adhérents/réseau de s'équiper pour être autonomes localement.

CRÉATION D'OUTILS

- Le relais fait remonter au national des exemples d'outils déjà mis en place afin d'alimenter la réflexion dans l'objectif d'élaborer des outils adaptés et mutualisés.
- Le relais fait ensuite la promotion des outils auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires

[EXPERTISE ET CONCERTATION], [ÉDUCATION AU SONORE], [FORMATION & INFOS PRO]

En fonction des capacités d'actions du relais, ce dernier peut s'engager dans les réflexions, la réalisation des actions et des outils conçus au sein d'AGI SON. (cf liste des actions ci-dessous). Il est attendu des relais, à minima, une implication dans la communication sur les dispositifs et pour l'alimentation des projets collectifs (plateforme EduKson notamment).

[EXPERTISE ET CONCERTATION]

CAMPAGNE OPÉR@'SON (MESURES SONORES)

- Le relais peut être partenaire du projet, notamment en :
 - s'engageant à être présent lors des concerts mesurés afin d'assurer l'installation, la prise de notes et la transmission des données au conseiller technique,
 - en faisant le lien avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour qu'elle réalise des mesures parallèles et comparables.

ÉVALUATION DE LA CAMPAGNE HEIN?

- Le relais se doit de participer à l'évaluation de la Campagne par la communication sur l'évaluation, en collaboration avec les salles de la FEDELIMA, selon la méthodologie établie par AGI-SON. La Campagne Hein? est le projet phare de l'association vis à vis du grand public et son évaluation est indispensable.
- Le relais communique auprès de ses adhérents/son réseau sur le bilan.

ÉVALUATION DES SPECTACLES PEACE&LOBE®

- Le relais contribue à la remontée des données en collaboration avec la structure porteuse du projet.

DÉVELOPPEMENT EUROPÉEN & INTERNATIONAL

- Si le relais est situé en zone transfrontalière et/ou participe à des projets européens/internationaux, et qu'il collabore avec des structures de la santé, des musiques actuelles, de la prévention... Il peut se faire l'écho des missions et des démarches d'AGI-SON (exemple: proposer les visuels de la campagne HEIN? traduits en Anglais, Espagnol, Néerlandais)

LE RÔLE DES RELAIS AGI-SON

MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

[ÉDUCATION AU SONORE]

PLATEFORME EDUKSON

- Le relais peut s'engager financièrement dans le développement technique de la plateforme.
- Le relais contribue au recensement des outils qui seront mis à disposition.
- Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires.

LIVRETS PÉDAGOGIQUES

- Le relais peut faire des propositions de contenus.
- Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires.

SPECTACLES PÉDAGOGIQUES

- Le relais peut assurer la coordination du projet ou assurer un travail de coopération avec les porteurs de projets afin de faciliter sa mise en œuvre.

EXPOSITION

- Le relais peut faire remonter au national des exemples d'outils déjà mis en place afin d'élaborer un outil adapté et mutualisé.
- Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires.

DVD HEIN?

- Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires.
- Le relais fait remonter les remarques/commentaires des utilisateurs de son réseau quant à son utilisation, au contenu, à la forme...

COMMISSION ÉDUCATION AU SONORE

- Le relais peut siéger à la Commission afin d'alimenter les discussions sur le développement d'outils/actions pédagogiques.
- Siégeant, le relais vote l'attribution des labels (Peace & Love®, AGI-SON®) aux spectacles pédagogiques qui en font la demande.

[FORMATION & INFOS PRO]

JOURNÉE D'INFORMATION

- Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires.
- Les équipes et/ou les adhérents du relais peuvent participer à la journée d'information Gestion sonore & Prévention des risques auditifs organisée en octobre afin d'avoir tous les éléments de compréhension pour diffuser les messages de prévention.

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES GESTION SONORE

- Le relais peut organiser la mise en place du CCP Gestion sonore pour son réseau/ses adhérents/ses partenaires (en tant qu'organisme de formation ou en s'appuyant sur les organismes de formation existants).
- Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires.

FORMATION DE FORMATEURS

- Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires.

LE RÔLE DES RELAIS AGI-SON

MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

KIT PRO

- Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires.
- Le relais peut faire des propositions de contenus/modifications.

GUIDE POUR UNE BONNE GESTION SONORE

- Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires.
- Le relais peut faire des propositions de contenus/modifications.

FLYER POUR LES PROFESSIONNELS

- Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires.
- Le relais peut faire des propositions de contenus/modifications.

PERSPECTIVES SONORES

- Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires.
- Le relais peut/pourra participer à leurs organisations en soutien à l'équipe salariée (interventions, stands, salons professionnels, ...).

2/ Qu'est-ce que les RELAIS peuvent attendre d'AGI-SON ?

En contrepartie de son investissement en tant que relais des actions et des messages d'AGI-SON, le relais souhaite que le réseau :

- réunisse les conditions optimums d'un dialogue entre législateur et acteur du secteur,
- mette en place un cadre commun afin d'aller vers une harmonisation ou facilite l'essaimage de projets novateurs (ex : spectacles Peace & Love®),
- mette en valeur les projets de ses membres, et valorise les initiatives de l'ensemble du territoire lorsqu'elles sont innovantes,
- lui apporte une expertise scientifique, un appui méthodologique et des outils afin de l'aider à réaliser ses actions de prévention et, éventuellement, à renforcer sa position de centre ressources,
- mette en œuvre les espaces de dialogue nécessaires à la construction d'outils de prévention, de sensibilisation ou de formation, qui serviront à l'ensemble de ses membres dans leur déploiement auprès des différents publics.

[SENSIBILISATION & PRÉVENTION]

AGI-SON met en place un cadre général pour le déploiement des campagnes de prévention. Le réseau s'engage envers ses relais à fournir des outils (sous quelques formes qu'ils soient : bouchons, visuels numériques ou documentations papiers, vidéos, applications..) afin de déployer les campagnes de prévention sur chaque territoire sous la forme que le relais souhaite lui faire prendre.

[EXPERTISE ET CONCERTATION]

AGI-SON, au travers de son Comité Scientifique, met à disposition de ses membres une veille informative liées aux évolutions réglementaires, techniques ou technologiques liées à la gestion sonore.

<http://agi-son.org/expertise-et-concertation/comite-scientifique>.

LE RÔLE DES RELAIS AGI-SON

MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

Les relais peuvent également faire appel à l'équipe d'AGI-SON pour les conseiller et les accompagner dans des problématiques rencontrées sur leur territoire, ou pour intervenir sur des rencontres professionnelles, formations ou autres, qu'ils mettent en place localement.

[ÉDUCATION AU SONORE]

AGI-SON met en place les espaces de concertation pour imaginer et construire collectivement des outils d'éducation au sonore, et débattre de leur pertinence. Le réseau peut également rassembler les moyens nécessaires à la réalisation technique et financière des projets collectifs, à la demande des relais.

[FORMATION & INFOS PRO]

AGI-SON met en place des actions d'information et de formation à destination des personnels de ses relais et de ceux de toutes les structures concernées par les questions de prévention auditive et de gestion sonore :

- une journée d'information gratuite par an
- selon la demande, une semaine de formation de formateurs à la gestion sonore en partenariat avec l'IRMA

Par ailleurs, le réseau s'implique dans le suivi et la mise en oeuvre par l'IRMA et le CPNEF-SV des formations "CCP gestion sonore" partout en France.

CONCLUSION

Par l'intermédiaire du relais régional, AGI-SON a pour objectif principal de remplir sa mission de mobilisation du secteur du spectacle vivant pour défendre l'écoute et la pratique de la musique.

Devenir relais AGI-SON c'est s'inscrire dans un réseau national et donner une portée à sa structure qui dépasse la régionalité. Les sujets portés par AGI-SON font consensus auprès des professionnels du spectacle vivant musical et permettent d'inscrire votre structure dans une démarche commune et fédératrice, mais aussi de développer de nouveaux partenariats ou des recherches de financements variés.